

*Communiqué de presse du samedi 8 novembre 2008*

## **LES COMMÉMORATIONS DU 11 NOVEMBRE AURONT POUR CADRE UN ENVIRONNEMENT URBAIN SINISTRÉ**

**DES EFFORTS IMPORTANTS RESTENT À FOURNIR POUR QUE LA  
PLACE DU CONGRÈS SOIT DIGNE DE SON STATUT**



Les deux bâtiments néoclassiques de la place du Congrès :  
tous deux classés ils étaient à leur construction parfaitement identiques

Le 11 novembre prochain, la place du Congrès sera encore une fois le théâtre d'une cérémonie d'hommage national. Au travers du Soldat Inconnu, ce seront tous les militaires belges tombés au combat qui seront honorés. Pas uniquement ceux de la Première Guerre Mondiale, mais toutes les victimes de toutes les guerres où la Belgique a été engagée.

Pour la circonstance, tout le gratin militaire, politique et administratif du pays se réunira place du Congrès, dans un des hauts-lieux les plus symboliques de l'État belge unifié.

### ***Mise en situation de la place du Congrès***

Le quartier du Congrès, dont la place éponyme demeure aujourd'hui un pôle central, se développe dans son aspect actuel dans la seconde moitié du 19<sup>ème</sup> siècle. Le modèle retenu pour le

quartier est d'emblée très clairement parisien, avec des immeubles de type haussmaniens, des placettes, des squares et des monuments célébrant l'histoire nationale. Parmi ceux-là, la colonne du Congrès, oeuvre de l'architecte bien connu aux Marolles Joseph Poelaert ; elle commémore le Congrès National de 1830 à qui on doit la Constitution belge. D'une hauteur de 47 mètres et foisonnant de symboles nationaux, la colonne transforme rapidement dans l'imaginaire collectif belge la place du Congrès en le lieu symbole du nouveau pays. La proximité des institutions les plus importantes du royaume – parlement, siège du 1er ministre, palais royal –, des sièges des grands journaux... renforce encore le statut particulier de la place.

À la suite de la Première Guerre Mondiale, c'est assez naturellement qu'on décide d'inhumer le soldat inconnu sur la place du Congrès. Symbole universel du sacrifice militaire, son installation en 1922 devant la colonne du Congrès fait de cette place, non plus uniquement le lieu de célébration nationale le plus important du Royaume, mais aussi un lieu de souvenir militaire de premier plan.

Dans un tel contexte symbolique, on pourrait s'attendre à ce que la place du Congrès soit un écrin remarquablement rénové et méticuleusement entretenu. La Belgique, un des pays les plus riches d'Europe sinon du monde, n'en a-t-elle pas les moyens ? Pourtant, force est de constater qu'à quelques jours de la cérémonie annuelle de commémorations du 11 novembre, la place fait encore pâle figure à de nombreux égards – état de l'espace public, état de certains bâtiments.

### ***Un espace public récemment rénové et réaménagé qui présente déjà/encore des signes d'abandon***

La place du Congrès a enfin fait l'objet ces dernières années des attentions des pouvoirs publics. Dans un état préoccupant à la fin des années 1990, la colonne et ses abords ont été nettoyés, rénovés et réaménagés. Il faut dire que la place du Congrès dans son ensemble a été portée sur la liste des sites classés par la Région bruxelloise en 1998. Mais tout est loin d'être parfait.

Le propriétaire de la colonne du Congrès et de ses abords est la Régie des bâtiments. C'est un parastatal fédéral visant entre autres choses à la préservation du patrimoine architectural fédéral. En ce sens, c'est la Régie des bâtiments qui s'est chargée des travaux importants sur la place du Congrès, ceci en étroite concertation avec l'administration régionale des Monuments et Sites.

En 2002, la colonne a donc été nettoyée et restaurée, tout comme les statues allégoriques qui l'entourent. En 2007, c'est l'espace public autour du monument qui a été traité : travaux de drainage, restauration de balustrades, peinture des réverbères...

Pourtant, même si les améliorations sont appréciables par rapport aux années 1990, on ne peut que s'étonner de l'état de grand délabrement qui règne encore en certains endroits de la place : réverbères défoncés dont la tête s'apprête à tomber, herbes folles en quantité autour de certains poteaux, dallage brisé...

La situation de l'espace public de la place du Congrès est tout à fait scandaleuse. Peut-on accepter qu'un espace public de grande qualité à Bruxelles soit tellement meurtri seulement un an après son réaménagement et sa rénovation : mobilier urbain dégradé, revêtement au sol abîmé ?



Côté nord de la place du Congrès, devant la Haute École Paul-Henri Spaak :  
un réverbère au bord de l'écroulement, et, un potelet disparaissant dans les herbes folles

### *Un des deux bâtiments cadres de la place, classé et pourtant à l'état de ruine*

La place du Congrès trône à la jonction de la rue Royale et de la rue du Congrès. Elle est enserrée par deux beaux bâtiments massifs de facture néo-classique. D'architecture et de conception tout à fait identiques, ils enserrant la place du Congrès symétriquement et donne au site toute sa majesté. Tous deux sont classés.

Ces bâtiments sont tous deux aujourd'hui dévolus à la connaissance, mais à des niveaux différents.

Le bâtiment de gauche quand on regarde la colonne depuis la rue du Congrès, domicilié au 1 place du Congrès, est actuellement occupé par un Think tanks européen renommé à Bruxelles : Centre for European Policy Studies (CEPS). On y discute, réfléchit et étudie les défis auxquels l'Union Européenne est confrontée. Le public est largement européen et le réputation du lieu très internationale.

Le bâtiment de droite, domicilié au 150 rue Royale, est quant à lui occupé par l'Institut Supérieur Industriel de Bruxelles (ISIB), qui dépend de la Haute École Paul-Henri Spaak, une école supérieure de la Communauté française. On y forme des ingénieurs. Le recrutement y est principalement belge voire bruxellois.

Ces deux bâtiments étaient à leur construction parfaitement identiques. Aujourd'hui, à les observer se faisant face, on a bien du mal à y croire.

Le bâtiment du CEPS présente un aspect particulièrement pimpant. Tout y est propre, beau et bien rangé. Tout y est dans un état impeccable, de la couleur blanche des façades à la pierre bleue des encadrements de fenêtres, aux châssis et aux portes. Le bâtiment a fait l'objet d'une restauration approfondie qui le rend pleinement digne de la place du Congrès.

Le bâtiment de l'ISIB présente quant à lui un tout autre aspect. La peinture y est écaillée sur toute sa longueur, des façades aux portes et châssis ; des morceaux de façade tombant sur la voirie, des filets de protection ont été installés pour éviter tout drame ; les balcons et autres détails ornementaux tombent en ruine. Bref, le tableau est sinistre et rappelle une fois de plus que Bruxelles entretient avec son plus précieux patrimoine, mêmes ceux situés en des lieux symboliques de la ville, des relations difficilement concevables dans les autres capitales européennes<sup>1</sup>. Bruxelles classe depuis la fin des années 1980 son patrimoine, mais le protège-t-elle suffisamment ?



Façades de deux bâtiments identiques à la base. Deux bâtiments néoclassiques classés. Celui de gauche, le think tank européen CEPS ; celui de droite, l'école d'ingénieurs de la Communauté française ISIB

Peut-on imaginer pareil égard ou plutôt absence d'égard place de l'Étoile à Paris ou bien Parliament Square à Londres, autres lieux européens à forte portée symbolique nationale et militaire – autres tombes de soldats inconnus ?

On ne peut que saluer le fait que depuis sa création en 1989 la Région bruxelloise classe les plus beaux bâtiments présents sur son territoire. Également, on ne peut que saluer le fait que la Région bruxelloise a mis au point une législation qui oblige tout propriétaire de patrimoine classé à

---

<sup>1</sup> Voir communiqués de presse de l'ARAU sur le patrimoine et l'espace public de l'Îlot Sacré des 26 août et 17 septembre 2008

protéger et à entretenir son bien. Pour rendre cela possible, la Région bruxelloise a développé tout un système d'aides à la rénovation.

Pour autant, malgré une législation conséquente, comment se fait-il qu'un bâtiment d'une si grande qualité architecturale, situé à une des adresses les plus prestigieuses de Bruxelles, et occupé par une école d'enseignement supérieur renommée, puisse demeurer dans un tel état d'abandon ?

La Région au-delà de la législation qu'elle développe ne devrait-elle pas se montrer plus regardante sur son application ? Produire un cadre législatif ambitieux est très important en matière de protection du patrimoine ; veiller au respect de ce cadre législatif est une nécessité. Sans cela, le patrimoine tombe en ruine.

À l'opposé, la Communauté française, l'actuel occupant du 150 rue Royale, ne pourrait-elle pas davantage, en concertation avec la Région, voire quelles sont les possibilités budgétaires que la Région pourrait lui attribuer pour l'entretien de son bâti ?

Ses missions d'enseignement doivent pouvoir être menées dans un cadre décent et dans le respect du patrimoine. Il est inadmissible que dans un État aussi opulent que la Belgique on puisse trouver en quelques jours des dizaines de milliards d'euros pour secourir un système financier défaillant, mais qu'on ne fasse pas le nécessaire pour trouver quelques millions d'euros pour entretenir ses bâtiments publics à haute valeur patrimoniale.

## ***Conclusion***

L'ARAU demande donc :

- la Région bruxelloise doit faire appliquer la législation stricte en matière de protection du patrimoine qu'elle produit. D'autant plus dans le cas symbolique du 150 rue Royale, sur la place du Congrès. Des dispositifs législatifs existent permettant aux propriétaires de bâtiments classés de toucher des aides pour la rénovation. Qu'ils soient mis en oeuvre. La Communauté française doit pouvoir mener sa mission d'enseignement dans un cadre de vie de qualité – et non au milieu de ruines. La Communauté française doit apparaître aux yeux de tous comme toute autre institution comme un modèle pour l'entretien, la rénovation et le restauration de son patrimoine.
- la Ville de Bruxelles, la Région bruxelloise et la Régie des Bâtiments doivent trouver des solutions pour pouvoir gérer collectivement des espaces publics à haute valeur symbolique. Il est inadmissible pour telle ou telle raison qu'il demeure sur la place du Congrès des endroits aussi dégradés. Les pouvoirs publics doivent trouver des solutions de gouvernance leur permettant que de telles aberrations n'existent plus.  
Ensuite, prioritairement et plus concrètement, ces quelques réverbères, herbes folles et dalles brisées doivent être changés au plus vite.

---

***Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter Marc Frère, Président de l'ARAU, au 0495 52 02 41***

# ANNEXES

La colonne du Congrès vue depuis la rue du Congrès



Les deux bâtiments néoclassiques de la place vus depuis la rue du Congrès



La façade de l'ISIB tombe en morceaux qui se retrouvent sur un filet de sécurité quand ce n'est pas par terre



La porte de l'ISIB, bâtiment classé, donnant sur la place du Congrès (à gauche) ;  
le dallage fracturé que l'on retrouve souvent sur la place (à droite)



A l'angle place du Congrès / rue De Ligne des deux bâtiments

